

Immigrer à Montréal ou vous y installer durant votre demande d'asile est certainement l'un des projets les plus marquants de votre vie. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) vous souhaite la bienvenue. Vous pouvez compter sur notre soutien en cette période de changement et d'adaptation.

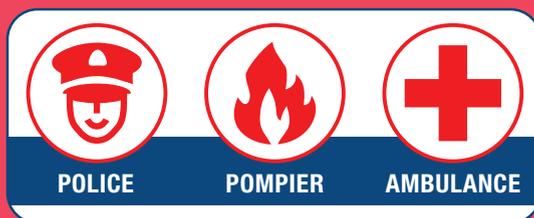
Au Québec, la Charte des droits et des libertés de la personne reconnaît que tous les individus sont égaux, peu importe leur âge, sexe, origine ethnique ou nationale, race ou couleur, langue, religion, ou orientation sexuelle, notamment. La violence est interdite sous toutes ses formes.

Le SPVM est un service de police municipal. Les policiers assurent la sécurité des citoyens. Ils veillent également au respect des lois et des règlements en vigueur. Ainsi, ils protègent la vie et les biens des personnes; maintiennent la paix et la sécurité publique; préviennent et combattent le crime. Lors d'une situation qui nécessite l'aide de policiers, n'hésitez pas à faire appel à eux.

Les policiers accomplissent leur travail en respectant les droits et libertés des citoyens.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 9-1-1

Si votre vie, votre santé, votre sécurité ou celle d'une autre personne est en danger, vous devez immédiatement composer le 9-1-1. Ce numéro de téléphone peut être composé gratuitement de n'importe où, même d'un cellulaire sans forfait et d'une cabine téléphonique payante.



 **9-1-1**

Quand le préposé aux communications d'urgence répond, vous devez minimalement dire le mot « police », « pompier » ou « ambulance », en français ou en anglais, afin que les bons premiers répondants vous soient envoyés.

Pour toute urgence, composez le 9-1-1. Toutefois, il ne s'agit pas d'un service d'information.

N'hésitez pas à rapporter aux policiers tout incident qui pourrait compromettre votre sécurité ou celle d'une autre personne. Vous pouvez signaler un événement même si vous êtes un nouvel arrivant ou un demandeur d'asile. Cela n'aura aucune incidence sur le traitement de votre demande. Les policiers sont là pour assurer votre sécurité.

CONSEILS DE PRÉVENTION



LOGEMENT

Un propriétaire vous demande de lui verser un important montant d'argent pour réserver un logement.

Que faire?

- Demandez au propriétaire de visiter le logement que vous allez louer, et non pas un logement voisin ou similaire.
- Ne donnez aucun montant d'argent sans obtenir un reçu et avoir signé un bail avec la bonne adresse et le numéro du logement que vous avez visité.
- Si vous donnez un montant d'argent pour réserver un logement, assurez-vous qu'il ne dépasse pas le montant du premier mois de location.



DEMANDE D'IMMIGRATION OU D'ASILE

Un représentant en immigration ou en citoyenneté vous appelle et vous demande de l'argent, ou un paiement de quelque nature que ce soit, pour accélérer le traitement de votre demande.

Que faire?

- Posez des questions. Prenez votre temps.
- Avant de faire quoi que ce soit, comme donner de l'argent ou des renseignements personnels, informez-vous. Demandez des recommandations sur ce représentant à des personnes ou à des intervenants en qui vous avez confiance.
- Assurez-vous que ce représentant est autorisé à exercer et à donner des conseils. Pour ce faire, il doit être membre du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada.
- Si vous êtes victime d'une fraude, veuillez appeler la police dès que possible.

Plusieurs sites Internet offrent des services d'immigration ou de citoyenneté pour lesquels vous devez payer. Certains de ces sites vous donnent accès à des représentants autorisés, membres du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada.

D'autres sites pourraient vous offrir de fausses garanties telles que des emplois ou un traitement accéléré de votre demande: méfiez-vous. Si vous choisissez un représentant rémunéré non autorisé, votre demande pourrait être retournée.

Soyez vigilant!



RESSOURCES

ACCUEIL ET INTÉGRATION

Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA)

Possibilité d'interprètes en plusieurs langues

Lundi au vendredi, 8 h à 17 h
514 484-7878, poste 5
ciusscentreouest.ca/programmes-et-services/habitudes-de-vie-et-prevention/praida-demandeurs-dasile

CONDUITE AUTOMOBILE

Société de l'assurance automobile du Québec

Permis de conduire, certificat d'immatriculation et carte d'assurance maladie

514 873-7620
saaq.gouv.qc.ca

IMMIGRATION

Gouvernement du Québec

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Services pour les nouveaux arrivants
514 864-9191
immigration-quebec.gouv.qc.ca

Gouvernement du Canada

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/representant-immigration-citoyennete/choisir

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete

INFORMATIONS JURIDIQUES ET RECOURS

Aide juridique

Services juridiques gratuits

514 864-2111
aidejuridiquedemontreal.ca

Office de la protection du consommateur

Vos droits et recours en tant que consommateur

514 253-6556
opc.gouv.qc.ca

LOGEMENT

Tribunal administratif du logement

Droits et obligations des locataires et locateurs

514 873-2245
tal.gouv.qc.ca

RÉFÉRENCE À DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET SOCIAUX

211 Grand Montréal

Bottin des ressources sociocommunautaires de l'Île-de-Montréal

Multilingue (200 langues)
Composez le 2-1-1
211qc.ca

SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

Info-Social 811

Service de consultation téléphonique gratuit et confidentiel

24 h sur 24 – 7 jours sur 7
Pour joindre rapidement un intervenant psychosocial
Composez le 8-1-1
quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-social-811

SOS violence conjugale

Accueil, évaluation, information, sensibilisation, soutien et référence

Services gratuits, anonymes et confidentiels (violence conjugale et intrafamiliale)
24 h sur 24 – 7 jours sur 7
1 800 363-9010
sosviolenceconjugale.ca

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE

9-1-1

spvm.qc.ca



Vous êtes un nouvel arrivant ou un demandeur d'asile?

Bienvenue!

Des conseils et des ressources sont là pour vous aider.

Montréal